

Procès-verbal
de la séance de l'assemblée du Conseil Intercommunal de l'ARAS
du 9 juin 2022 à Mont-sur-Rolle

Chantal Maurer, Présidente, ouvre la séance à 18h30 et remercie les déléguées et délégués d'être présents.

1. Appel

Il est procédé à l'appel. Le quorum est atteint avec 32 communes présentes sur 47. L'assemblée peut valablement siéger. Le nombre de suffrages des communes présentes est de 187 pour 229 suffrages.

Communes excusées : Bogis-Bossey (Carole Zraggen Linser)
 Borex (Sabrina Perraudin)
 Bursinel (Eva Schmutz)
 Bursins (Philippe Parmelin)
 Chavannes-de-Bogis (John Tendon)
 Duillier (Sylvie Mueller)
 Genolier (Evelyne Roth)
 Le Vaud (Chantal Landeiro)
 Marchissy (Jean-Jacques Nicolet)
 Prangins (Alice Durgnat Levi)
 Signy-Avenex (Yves Dalebroux)
 Tannay (Denise Rudaz)

Communes absentes : Burtigny
 Givrins
 Longirod

Présence du Comité de direction : Mme Stéphanie Schmutz, Présidente, Municipale à Nyon
 Mme Isabelle Monney, Municipale à Gland
 Mme Dominique Bory, Municipale à La Rippe
 M. Salvatore Mascali, Municipal à Mies
 Mme Monya Jaccard, Municipale à Burtigny
 Mme Ninon Pulver, Municipale à Tannay

Pour la Direction de l'ARAS : M. Antoine Steiner, Directeur

2. Assermentations

Il est procédé aux assermentations suivantes :

Commune de Rolle	Mme Pascale Vollenweider
Commune de Nyon	Mme Roxane Farraut
Commune de Begnins	Mme Angélique Schaer
Commugny	Mme Nathalie Helmers

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2021

Le procès-verbal est approuvé à la majorité, moins 5 abstentions.

5. Election d'un membre au Comité de direction

Seule candidate à la succession de M. Giorgio Micello, démissionnaire, Mme Pascale Vollenweider, Municipale à Rolle, est élue par acclamation. La Présidente procède à son assermentation en tant que membre du Comité de direction.

6. Election secrétaire du Conseil intercommunal

Seule candidate à la succession de Mme Donatella Orzan, démissionnaire, Mme Barbara Barraz, Secrétaire municipale à Mont-sur-Rolle, est élue par acclamation.

7. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

Mme la Présidente n'a pas de communications.

8. Communications du Comité de direction

Mme Stéphanie Schmutz, Présidente, souhaite une cordiale bienvenue à Mme Pascale Vollenweider.

Le Comité de direction travaille actuellement sur trois axes principales, notamment au niveau de la communication, à savoir :

Réseau LinkedIn (mises au concours de postes, descriptifs, relais d'informations).

Rapport de gestion : document plus convivial et plus synthétique.

Site internet : amélioration du visuel et structuration du contenu.

En outre, Mme la Présidente annonce pour l'année 2023 un nouveau système de gestion des statistiques en matière de Revenu d'insertion.

9. Préavis N° 06-22 : Comptes 2021

Mme Stéphanie Schmutz donne connaissance des conclusions du Comité de direction relatif à ce préavis.

Mme Céline Etoupe, au nom de la commission de gestion, donne connaissance des conclusions de la CoGest.

La Présidente Chantal Maurer ouvre la discussion sur les comptes.

Il n'y a pas de questions.

La discussion est fermée.

Au vote, le Conseil intercommunal de l'ARAS décide à l'unanimité :

- d'accepter les comptes 2021 de l'ARAS du District de Nyon et notamment pour :
 - o **Le compte 710 – Frais de fonctionnement du CSR :**
 - de prendre note de l'attribution de l'excédent de recettes au fond de réserve, selon la directive cantonale en la matière.
 - o **Le compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS :**
 - de restituer aux communes l'excédent de recettes, par déduction sur le solde dû par les communes sur la participation aux charges 2022, ceci à raison de CHF 0,18 / habitant ;
 - d'attribuer le solde au fonds de réserve de l'Association ;
 - o **Le compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS :**
 - de restituer aux communes l'excédent de recettes, par déduction sur le solde dû par les communes sur la participation aux charges 2022, ceci à raison de CHF 0,28 / habitant ;
 - d'attribuer le solde au fonds de réserve de l'Association ;
 - o **Le compte 720 – Frais de fonctionnement de l'ARAS :**
 - de restituer aux communes l'excédent de recettes, à raison de CHF 2.25 / habitant ;
 - d'attribuer le solde au fonds de réserve de l'Association ;
- de donner décharge à la Commission de gestion pour l'année 2021 ;
- de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'année 2021.

10. Divers et Propositions individuelles

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente lève la séance à 19h00 et invite l'assemblée à une collation offerte au Carnotzet communal. Elle souhaite à toutes et à tous un bel été et annonce que le lieu et la date de la prochaine séance seront communiqués dès la rentrée.

Pour le Conseil intercommunal

La Présidente


Chantal Maurer

La Secrétaire


Barbara Barraz